

*Initiatives ministérielles*

C'est ainsi, dans le cas de l'immigration des gens d'affaires, qu'en ne faisant pas respecter les engagements pris, on mine la confiance qu'ont les gens dans le système d'immigration. Il s'agit d'immigrants qui vivent au Canada parce qu'ils ont des capitaux à investir et ont promis d'établir de nouvelles entreprises. C'est là un autre cas où on met la priorité au bon endroit dans le cadre de la politique du gouvernement.

Notre pays a besoin des capitaux et de l'esprit d'entreprise de ces gens d'affaires étrangers. Le problème réside dans le fait qu'on n'applique pas de façon très stricte les règlements pertinents. Les promesses d'investissements et de nouveaux emplois apportent fort peu au Canada si elles ne sont pas tenues. Là encore, on demande aux immigrants de respecter leurs engagements, mais ils s'exposent à bien peu s'ils n'en font rien. C'est tout le système qui est remis en question et la réputation de gens d'affaires immigrants honnêtes qui est salie par ceux qui ne tiennent pas leurs promesses.

On peut comprendre que les bureaucrates de l'Immigration ne consacrent pas beaucoup de temps à l'examen de ces domaines de la politique d'immigration. Après tout, cela ne ferait qu'accroître encore davantage la charge de travail des services responsables de l'application des règlements, alors qu'ils sont déjà surchargés.

Comme l'a affirmé l'un des vérificateurs fédéraux, un secteur mal géré du ministère de l'Immigration est l'ultime responsable de l'application des politiques gouvernementales. L'étude produite en août 1993 par la Direction générale de l'exécution de la loi, obtenue grâce à la Loi sur l'accès à l'information, décrit la direction générale comme un service victime de piètres systèmes de gestion, de communications inadéquates et de lacunes quant à la sécurité de ses hauts fonctionnaires.

L'une des principales critiques formulées dans ce rapport porte sur les procédures qui empêchent les fonctionnaires d'avoir facilement accès aux dossiers de l'assurance-chômage, de la citoyenneté et des services sociaux. Il est dit dans le rapport que, en donnant aux agents de l'immigration accès à ces données, on faciliterait les activités d'exécution de la loi et on favoriserait une plus grande efficacité. Voilà exactement quelle était la portée de mon propos un peu plus tôt. Pour que le système fonctionne, les agents d'immigration doivent avoir accès aux données sur les immigrants et les demandeurs du statut de réfugié ou d'immigrant. Cet élément est presque entièrement absent du projet de loi à l'étude maintenant. C'est l'une des principales raisons qui nous empêchent de l'appuyer.

La population canadienne demande, entre autres, que le système d'immigration soit efficace. Pour qu'il le soit, il faudrait que le ministère puisse faire respecter les politiques qui régissent ses activités. En ne faisant pas respecter ces politiques, il perd toute crédibilité et c'est pourquoi tant de Canadiens sont cyniques à l'égard du processus d'immigration.

• (1325)

Si le ministre de l'Immigration veut que les Canadiens recouvrent leur confiance envers son ministère, il doit prendre les mesures nécessaires pour renforcer l'exécution de la loi et le présent projet de loi ne l'aide pas en ce sens.

Si le gouvernement veut rétablir la confiance des Canadiens à l'égard du système d'immigration de leur pays, la deuxième

priorité qu'il doit se donner est de cesser d'appuyer l'industrie naissante de l'immigration. Je parle ici des bureaucrates, des avocats, des universitaires et des sociologues qui comptent sur un nombre élevé d'immigrants pour faire avancer leur propre carrière ou justifier leur emploi.

Les personnes dont je parle ne sont pas nécessairement mauvaises. Dans bien des cas, elles croient faire ce qui est le mieux pour les personnes concernées. Malheureusement, on a fini par créer un système, financé par les contribuables, qui profite avant tout à des personnes dont le salaire en dépend au lieu de répondre aux besoins en immigration de l'ensemble de la population canadienne. Je veux notamment parler des avocats de l'immigration qui sont payés pour traiter les cas des réfugiés qui figurent sur une très longue liste d'attente.

Les honoraires versés à ces avocats et l'argent dépensé pour les commissions devant lesquelles ils comparaissent constituent des sommes astronomiques. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié coûte à elle seule 250 millions de dollars par année. Pensons-y, nous consacrons un quart de milliard de dollars par année à un système selon lequel seulement 15 p. 100 des réfugiés sont considérés comme inadmissibles. En revanche, le gouvernement canadien n'accorde que 30 millions de dollars par année au Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'organisme chargé de s'occuper des quelque 20 millions de réfugiés actuellement dénombrés dans le monde.

Je demande aux députés quelle serait la meilleure façon d'utiliser cet argent: pour payer les avocats qui consacrent d'innombrables heures à préparer des appels de décisions de la commission, ou pour approvisionner en eau potable et en médicaments les réfugiés frappés par la guerre en Afrique?

Je reconnais que l'entrée des immigrants et des réfugiés au Canada doit se faire dans les règles. Je crois cependant qu'il y a une meilleure façon de faire les choses. Le projet de loi fait un premier pas important en retirant à la Section d'appel de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié le pouvoir de révoquer des mesures d'expulsion pour des considérations humanitaires. Je crois que cette mesure contribuera peu à réduire les quelque 250 millions de dollars qui sont dépensés chaque année en auditions et appels.

J'ai parlé cet été à plusieurs électeurs qui m'ont fait part, à juste titre, de leur colère au sujet des coûts que le ministère représente pour les contribuables canadiens. Forts de leur bon sens, ils estiment qu'il faut une façon d'accélérer le processus afin de mieux servir les intérêts des véritables revendicateurs du statut de réfugié et des immigrants et ceux de la population canadienne. Les personnes à qui j'ai parlé n'en ont pas contre les immigrants mais contre le système d'immigration.

On n'a jamais calculé de façon précise ce que l'industrie de l'immigration coûte chaque année aux contribuables canadiens, mais on peut supposer que le montant est énorme puisqu'il comporte une myriade de coûts. Qu'en coûte-t-il aux provinces où des immigrants bénéficient de logements sociaux? Combien coûte l'enseignement de l'anglais comme langue seconde aux divers districts scolaires? Il est difficile d'obtenir ce genre d'information parce que les gouvernements provinciaux et fédéral communiquent rarement ce genre de données.